



RESULTAT DES VOTES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2019

En application de l'article R. 225-106-1 du Code de commerce, la société TIPIAK SA informe ses actionnaires sur le résultat des votes émis lors de son Assemblée générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 18 juin 2019.

Les 29 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance pour l'ensemble des résolutions possédaient 764 363 actions représentant 728 520 droits de vote.

	<u>RESOLUTIONS</u>	<u>POUR</u> Voix %	<u>CONTRE</u> Voix %	<u>ABST.</u> Voix %	<u>Résultat</u>
1.	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018- Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement	728 520 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
2.	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018	728 520 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
3.	Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende	728 520 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
4.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Constat de l'absence de convention nouvelle	654 133 100%	-	-	<u>Adoptée (1)</u>
5.	Renouvellement du mandat de la société A.R.C. en qualité de Commissaire aux comptes titulaire	728 520 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
6.	Non renouvellement et non remplacement de Monsieur Jean-Paul CAQUINEAU, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant	728 520 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
7.	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Hubert GROUËS, Président Directeur Général	728 520 100%	-	-	<u>Adoptée</u>

8.	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute natures attribuables au Président Directeur Général et/ou à tout autre dirigeant mandataire social,	728 520 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
9.	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.	728 520 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
10.	Autorisation donnée au Conseil d'administration pour l'annulation de tout ou partie des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions	728 520 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
11.	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions	728 497 99,997%	23 0,003%	-	<u>Adoptée</u>
12.	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	728 520 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
13.	Pouvoirs pour les formalités	728 520 100%		-	<u>Adoptée</u>

(1) Monsieur Hubert GROUES, personne intéressée au sens de l'article L.225-38 du Code de Commerce, ne prend pas part au vote. Le quorum reste toutefois acquis.